

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 11 avril 2016, à 20 h à la salle communautaire, située au 1, 9E Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire  
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1  
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2  
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6  
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7  
M. Camil Noël, conseiller no. 9  
M. Alain Raymond, conseiller no. 10  
M. François Robidoux, conseiller no. 11

Ouverture de la séance La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2016-04-63.**

Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Demande de contribution financière – M. Gabriel Demers
- Augmentation du montant de la petite caisse à la bibliothèque municipale
- Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs par intérim
- Entente avec la municipalité de Saint-Rosaire
- Reboisement suite à une infraction de la MRC d'Arthabaska

**2016-04-64.**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 mars 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 mars 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**2016-04-65.**

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 24 mars 2016

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 24 mars 2016 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 16 mars dernier, il a été rappelé que les inscriptions au Défi 5/30 se

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

terminent le 31 mars. M. Noël rappelle l'importance de manger sainement et de faire de l'activité physique.

Des travaux de cours d'eau ont également été approuvés par le Conseil, dont certains à Daveluyville.

De plus, le projet de loi numéro 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires a été adopté à l'unanimité.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Semaine de  
l'action bénévole  
2016

**ATTENDU QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**ATTENDU QU'**il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et des citoyens de la Ville de Daveluyville, je, Ghyslain Noël, maire, proclame par la présente que la semaine du 10 au 16 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2016.

**DE PLUS**, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Archives Bois-  
Francs

Réception d'une correspondance mentionnant qu'à la fin du printemps 2015, un comité nommé « Archives Bois-Francs » a été formé pour le développement d'un projet de centre d'archives régional. Archives Bois-Francs a donc pour mission de préserver, recueillir, traiter et diffuser le patrimoine que constituent les archives du territoire du Centre-du-Québec, particulièrement la MRC d'Arthabaska et éventuellement la MRC de l'Érable.

Soirée Hommage –  
Partenaires 12-18

Correspondance reçue du comité Partenaires 12-18 invitant les élus et la population à la 7<sup>ème</sup> soirée Hommage 12-18. Cette soirée se tiendra à Ste-Clothilde de Horton, le vendredi 20 mai à 18 h à la salle communautaire. Cette soirée rend hommage aux adolescents membres d'un Comité 12-18 d'Arthabaska qui se sont généreusement et dynamiquement engagés dans leur municipalité. Le Conseil prend acte.

Marché de Noël

Réception d'une correspondance d'Agroop Centre-du-Québec mentionnant que le Marché de Noël et Salon des métiers d'art 2016 se tiendra maintenant sur deux fins

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

de semaine. Pour réaliser l'événement, Agroop demande une participation financière de 250 \$. Le Conseil prend acte.

Projet de loi numéro 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires – Positionnement de la MRC d'Arthabaska

Réception du « projet de loi numéro 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires – Positionnement de la MRC d'Arthabaska » adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, tenue le 16 mars dernier à 20 h.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2016-04-66.**  
Liste des comptes à payer– Ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2016 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault totalisant 20 097.26 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Tammy Voyer, secrétaire-trésorière de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, confirme que l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du mois de mars 2016.

**2016-04-67.**  
Liste des comptes à payer– Ancienne Ville de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 53 808.59 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière de l'ancienne Ville de Daveluyville, confirme que l'ancienne Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois de mars 2016.

**2016-04-68.**  
Liste des comptes à payer – Ville de Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2016 de la Ville de Daveluyville totalisant 86 951.44 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois de mars 2016.

**2016-04-69.**  
Liste des comptes

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 mars au 12 avril 2016 de l'ancienne Régie intermunicipale des Loisirs

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

à payer –  
Ancienne Régie  
intermunicipale  
des Loisirs de  
Daveluyville

de Daveluyville totalisant 18 741.93 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière de l'ancienne Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville, confirme que l'ancienne Régie intermunicipale des Loisirs de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 10 mars au 12 avril 2016.

**2016-04-70.**  
Nomination de  
l'inspecteur  
municipal

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Éric Bergeron, à titre d'inspecteur municipal.

Démission de M.  
Serge Crochetière,  
conseiller

Dépôt par la greffière de la lettre de démission de M. Serge Crochetière, conseiller de la Ville de Daveluyville. La démission de M. Crochetière est effective en date du 31 mars 2016.

**2016-04-71.**  
Autorisation du  
maire à signer la  
transaction de  
quittance dans le  
dossier de M. Paul  
Angelischan

**CONSIDÉRANT** la requête concernant les fossés des terrains des matricules 4 441 646, 4 442 924, 4 442 925, 5 236 515 et 5 236 526;

**CONSIDÉRANT** les arrangements pris avec le propriétaire de ces dits terrains;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Ghyslain Noël pour signer la transaction-quittance tel que présentée.

**2016-04-72.**  
Nomination du  
deuxième  
représentant à la  
MRC d'Arthabaska

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-03-16. qui nommait M. François Robidoux à titre de substitut du maire à la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT** l'officialisation du regroupement municipal le 9 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le décret de regroupement municipal, il était inscrit que d'ici la prochaine élection générale à la Ville de Daveluyville, il y aurait deux représentants à la MRC d'Arthabaska;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2016-03-16.;
- 2- **DE** nommer M. François Robidoux à titre de deuxième représentant à la MRC d'Arthabaska pour la Ville de Daveluyville.

**2016-04-73.**  
Nomination du  
maire suppléant à  
la MRC  
d'Arthabaska

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-04-72. qui abroge la résolution 2016-03-16.;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de nommer un nouveau maire suppléant à la MRC d'Arthabaska;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de désigner M. Denis Bergeron, à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-04-74.**

Nomination de M. Réal Savoie à titre de directeur général par intérim et trésorier adjoint par intérim

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Tammy Voyer, quittera pour un congé de maternité prochainement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu, sur division du Conseil:

- 1- **QUE** le Conseil approuve que le poste soit comblé par M. Réal Savoie pour le remplacement durant le congé de maternité selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le Conseil;
- 2- **QUE** l'embauche soit rétroactive au mardi 22 mars 2016;

Sont pour : M. Roland Ayotte  
M. Denis Bergeron  
M. Antoine Cormier  
Mme Christine Gentes  
Mme Hélène Laforest  
M. Camil Noël

Sont contre : M. Alain Raymond  
M. François Robidoux

**2016-04-75.**

Nomination des signataires des chèques

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-03-57. qui nommait les signataires des chèques;

**CONSIDÉRANT QUE** la caisse Desjardins des Bois-Francs exige que les noms des signataires soient inscrits sur les résolutions;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2016-03-57.;
- 2- **QUE** le maire, M. Ghyslain Noël ou en son absence, le maire suppléant, M. François Robidoux et la trésorière, Mme Diane Leclerc ou en son absence, la trésorière adjointe, Mme Tammy Voyer ou en son absence le trésorier adjoint par intérim, M. Réal Savoie, soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Bois-Francs, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

**2016-04-76.**

Nomination de l'administrateur principal

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal du 9 mars 2016 entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de nommer la trésorière comme nouvelle administratrice principale pour la gestion bancaire via le portail Accès D Affaires;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Diane Leclerc, trésorière, comme administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

**2016-04-77.**

Soumission logo de la nouvelle ville

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal du 9 mars 2016 entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer un logo rassembleur pour la nouvelle Ville de Daveluyville, créant ainsi un sentiment d'appartenance;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT** la soumission de Mme Marie-Josée Lefebvre, graphiste;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** mandater Mme Marie-Josée Lefebvre, graphiste pour rechercher, créer et normaliser le logo de la nouvelle Ville de Daveluyville au montant de 344.93 \$ taxes incluses;
- 2- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur poste de direction général par intérim, questions auxquelles le maire et la directrice générale ont répondu.

**TRANSPORT**

États financiers au  
31 décembre 2015  
– Transport  
Adapté Grand  
Tronc

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 du Transport Adapté Grand Tronc.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Du 9 au 31 mars 2016, 2 permis ont été émis, totalisant 20 600 \$.

**2016-04-78.**

Règlement  
d'emprunt relatif  
au nettoyage des  
cours d'eau

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Camil Noël** qu'un règlement d'emprunt relatif au nettoyage des cours d'eau sera donné à une séance ultérieure.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2016-04-79.**

Nomination de la  
coordonnatrice à  
la bibliothèque  
municipale

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Andrée Désilets-Levasseur à titre de responsable bénévole de la bibliothèque municipale. Mme Désilets-Levasseur entre en fonction immédiatement.

**POLITIQUE FAMILIALE**

**2016-04-80.**

Pacte rural –  
Dépôt de projet

**CONSIDÉRANT** le regroupement municipal du 9 mars 2016 entre la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux municipalités pouvaient obtenir une subvention de 15 000 \$ chacune dans le cadre du Pacte rural;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville dépose une demande financière de 30 000 \$, taxes incluses, pour deux projet, soit l'installation d'un panneau lumineux dans la Ville de Daveluyville et la réfection du mobilier urbain au Parc Beaudoin et le parc Marguerite Hébert-Gentes ainsi que l'installation de portes automatiques pour les personnes handicapées;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- 2- **QUE** le maire et/ou la directrice générale et/ou le directeur général par intérim sont autorisés à signer tout document relatif à la demande du Pacte Rural;
- 3- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à assumer 30% des coûts admissibles aux projets du Pacte rural.

**LÉGISLATION**

**2016-04-81.**

Adoption du règlement de taxation

**ATTENDU** l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 établi au budget de la Ville de Daveluyville;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville a le pouvoir de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Antoine Cormier** et résolu unanimement :

- **QUE** le règlement numéro 1 fixant les taxes et tarification pour l'année 2016 soit adopté tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Demande de contribution financière – M. Gabriel Demers

Réception d'une correspondance de M. Gabriel Demers, athlète culturiste de Daveluyville, mentionnant son intérêt pour offrir un service d'entraîneur personnel et nutritionniste à la population. Pour ce faire, M. Demers demande une contribution financière pour acquitter ses frais de formation au montant de 1 200 \$. Le Conseil prend acte.

**2016-04-82.**

Augmentation du montant de la petite caisse à la bibliothèque municipale

**CONSIDÉRANT QUE** la petite caisse de la bibliothèque municipale contient 50 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'augmenter le montant de cette dernière à 200 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'augmenter la petite caisse de 150 \$ pour qu'elle atteigne un montant total de 200 \$.

**2016-04-83.**

Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs par intérim

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Audrey Carrier, coordonnatrice aux loisirs, est présentement en congé de maladie à durée indéterminée;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à la majorité d'engager Mme Mélanie Hébert, à titre de coordonnatrice des loisirs par intérim, en remplacement du congé de maladie de Mme Audrey Carrier, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Sont pour : M. Roland Ayotte  
M. Denis Bergeron  
M. Antoine Cormier  
Mme Christine Gentes  
Mme Hélène Laforest  
M. Camil Noël  
M. Alain Raymond

Est contre : M. François Robidoux

**2016-04-84.**  
Entente avec la  
municipalité de  
Saint-Rosaire

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rosaire a informé les dirigeants du Ministère des Transports de son intérêt à effectuer l'entretien hivernal sur le rang 6 de Saint-Rosaire pour la saison hivernale 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien hivernal sur le rang 6 comprend une portion de routes de deux (2) kilomètres située sur le territoire de la Ville de Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** pour entretenir cette portion de deux (2) kilomètres, la Ville de Daveluyville doit donner son approbation à la municipalité de Saint-Rosaire;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville donne l'approbation à la municipalité de Saint-Rosaire de faire l'entretien hivernal sur la portion de deux (2) kilomètres sur le rang 6 pour le Ministère des Transports, pour la saison hivernale 2016-2017.

**2016-04-85.**  
Reboisement suite  
à une infraction de  
la MRC  
d'Arthabaska –  
M. René Désilets

**CONSIDÉRANT** l'avis d'infraction envoyé par la MRC d'Arthabaska à M. René Désilets de la Ferme Chouinard, suite à un déboisement non autorisé près d'un cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska demande à M. Désilets de procéder au reboisement près du cours d'eau selon les normes en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Désilets a effectué une demande pour reboiser une partie sur le terrain en infraction situé sur le territoire de la Ville ainsi qu'une partie sur un autre de ses terrains hors du territoire de la Ville mais sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Ferme Chouinard, telle que décrite précédemment.

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la nomination de la coordonnatrice à la bibliothèque, le reboisement, les comptes de taxes, les bacs récupérateur d'eau, les bâtiment de l'Office municipal d'Habitation, le Parc industriel, la Caisse Desjardins, la clinique médicale Avenues Santé Bois-Francs et la conformité des fosses septiques au Lac-à-la-Truite, questions auxquelles le maire a répondu.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2016-04-86.**

Fin de la séance et  
levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière

Version non officielle